

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE DES MÉMOIRES



- ▶ Le dépôt électronique des mémoires n'est pas une obligation légale, mais il contribue à la valorisation de la production scientifique et participe au développement de la science ouverte.

“

**Aujourd'hui DUMAS
Lyon 2 est un dispositif
stabilisé dans lequel
7 composantes,
29 mentions et
59 parcours sont
impliqués.**

”

- ▶ Le dépôt électronique des mémoires soutenus à Lyon 2 s'effectue auprès des **bibliothèques universitaires**.

Les **mémoires de master 2 soutenus et validés par un jury** peuvent être déposés dans la collection universitaire de Lyon 2 sur la base DUMAS si un partenariat avec la composante a été mis en place.

- ▶ **DUMAS** pour *Dépôt Universitaire des Mémoires après Soutenance*, est un **portail d'archives ouvertes** de travaux d'étudiant.es de niveaux bac+4 et bac+5, validés par un jury, dans toutes les disciplines. Portail de HAL, la base est hébergée par le CCSD, organe du CNRS.

UNE PAGE INTERNET DÉDIÉE

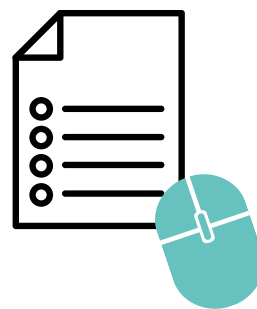


- Actualités
- Repères méthodologiques
- Détail de la procédure
- Documents à télécharger

► *Appui à la recherche > Mémoires*
<https://bu.univ-lyon2.fr/theses-et-memoires-en-ligne/memoires>

UN FORMULAIRE EN LIGNE

pour la demande de dépôt



DES DOCUMENTS STANDARDISÉS



- Guide de dépôt
- Guide juridique et méthodologique
- Autorisation de diffusion
- PV de soutenance
- Workflow interne

UN CONTACT UNIQUE



► memelec@univ-lyon2.fr
04 78 68 77 24

- 1. Prendre connaissance du **guide juridique et méthodologique** pour préparer son travail à une diffusion sur internet.
- 2. Prendre connaissance de la procédure à suivre pour déposer son travail en ligne en téléchargeant le **guide de dépôt**.
- 3. Soutenir son mémoire et discuter du projet de diffusion avec son jury. S'il donne un avis favorable, remplir ensemble le **formulaire d'autorisation de diffusion**.
- 4. Récupérer la copie du procès-verbal de soutenance auprès de sa scolarité OU bien se munir d'une copie de son relevé de notes annuel (année du Master 2, semestre 3 et 4).
- 5. Déposer sur *FileSender* l'ensemble des documents administratifs et les fichiers du mémoire puis remplir le **formulaire en ligne de demande de dépôt** en y intégrant les liens de téléchargement *FileSender*.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

CONTACTEZ LE BUREAU DES MÉMOIRES

 memelec@univ-lyon2.fr

**SUIVEZ L'ACTUALITÉ DES
BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES**

<https://bu.univ-lyon2.fr/>

